





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-55**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc179964-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TRAVAUX D'URGENCE DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DE L'HOTEL DE VILLE-
ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTION**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : TRAVAUX D'URGENCE DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DE L'HOTEL DE VILLE- ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Lors du conseil municipal du 3 novembre 2014 , vous avez approuvé le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un diagnostic et des préconisations concernant les travaux urgents de restauration de la Fontaine de l'Hôtel de Ville.

Cette fontaine, œuvre de Jean PANCRASSE CHASTEL édifée en 1755, a été classée au titre des Monuments Historiques le 20 novembre 1905.

Le groupement JOUVE MERCIER a ainsi été recruté par procédure de marché public au cours du dernier semestre et a rendu un diagnostic complet sur l'état sanitaire actuel de la fontaine en décembre 2015 dernier (stabilité, structures, étanchéité, système hydraulique ainsi que l'état des sculptures et des décors) : diagnostic complété des propositions de restauration du Monument.

Les travaux concernent la consolidation de l'étanchéité du bassin et sa restauration en pierre de taille, le nettoyage, la consolidation et la restauration des sculptures (sphère, chapiteau et mascarons en marbre) ainsi que le système hydraulique de la fontaine : l'objectif étant sa remise en fonctionnement à l'issue de sa restauration.

Compte tenu de l'ensemble des dégâts constatés sur cet édifice au fil du temps tout en prenant en compte la nécessité de redonner à cet ensemble son aspect initial et sa remise en fonctionnement, l'estimation des travaux à réaliser a été actualisée par le maître d'œuvre et s'élève désormais à 147 244,00 € H.T , soit 176 692,80 € T.TC .

Il convient donc d'actualiser la fiche opérationnelle relative à cette opération dont la durée estimée des travaux est fixée à environ 4 mois dès notification par ordre de service.

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la fiche opérationnelle jointe en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou le Maire adjoint à signer l'ensemble des documents s'y rapportant ;
- **DIRE** que les dépenses prévisionnelles présentées dans la fiche opérationnelle seront imputées au budget de la direction des Musées et du Patrimoine Culturel section investissement qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** madame le Maire ou le Maire adjoint délégué à solliciter les subventions relatives à ce montant réactualisé auprès de la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur, du conseil départemental des Bouches du Rhône, du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et l'EPCI compétent ;
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes

DL.2016-55 - TRAVAUX D'URGENCE DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DE L'HOTEL DE VILLE- ACTUALISATION DE LA FICHE OPERATIONNELLE ET DEMANDES DE SUBVENTION-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGÉY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix en Provence

LA VILLE

Direction des musées et du patrimoine culturel
Service administration générale et finances

Fiche opération individualisée Restauration de la Fontaine de l'Hôtel de Ville

Edifiée en 1755, surmontée d'une colonne romaine, la fontaine de l'Hôtel de Ville est l'œuvre de Jean Pancrace CHASTEL. Cette fontaine a été classée au titre des Monument Historiques le 20 novembre 1905.

Désignation de la dépense	Coût H.T	Observations
Etude & Diagnostic	7 700,00 €	MAPA M 15 025
Maîtrise d'oeuvre	7620,00 €	MAPA M 15 086
S.P.S	2 000,00 €	
Contrôle technique	2 000,00 €	
Sous total 1	19 320,00 €	
Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille	42 379,00 €	
Lot 2 : restauration des sculptures et décors	48 645,00 €	
Lot 3 : fontainerie	36 900,00 €	
Sous total 2	127 924,00 €	
Total H.T. Travaux, M.O.E, diagnostic & services S.P.S contrôle technique	147 244,00 € ¹	
T.V.A	29 448,80 €	20 %
Total T.T.C		176 692,80 € ²

1 Montant H.T dont le plan de financement est le suivant : DRAC PACA (40,00 %) : 58 897,60 € ; Conseil départemental 13 (20%) soit 29 448,80 € ; l'EPCI compétent (20%), soit 29 448,80 €, part communale restante (20%) soit 29 448,80 €

2 Les dépenses relatives au diagnostic et à la maîtrise d'oeuvre ont été prévus en 2015, les travaux sont prévus au titre des crédits d'investissements 2016